



Agence Belge de Développement - ENABEL

Rapport final

AUDIT FINANCIER

Projet Intégré de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts dans la Province de Mongala

(PIREDD Mongala)

République Démocratique du Congo

Juillet 2021

Projet audité :	Projet Intégré de Réduction des Emissions dues Déforestation et à la Dégradation des Forêts dans la Province de la Mongala (PIREDD Mongala)
Pays :	République Démocratique du Congo
N° de la commande :	BXL 1635_RDC_002_2021
Auditeur	BDO LLP
Période couverte par l'audit	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020
Dates des travaux d'audit sur e terrain :	Du 20 au 25 juin 2021

Le présent rapport a été établi à la demande de Enabel. Les avis qui y sont exprimés sont ceux de l'auditeur externe et ne reflètent en aucun cas l'avis officiel de Enabel. Ce rapport a été établi à l'usage exclusif de Enabel afin de lui permettre de contrôler l'utilisation des fonds alloués au projet audité. Il peut être communiqué aux autorités officielles autorisées à y accéder. Il ne doit pas être utilisé par d'autres parties ni à des fins autres que celles auxquelles il est destiné et dans toute la mesure permise par la loi, BDO LLP n'accepte ni n'assume la responsabilité envers quiconque autre qu'ENABEL pour ce rapport et son contenu.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT - AUDIT FINANCIER	4
1. RESUME DES CONSTATATIONS	6
1. 1 Résumé de toutes les constatations	6
1.2 Constatations financières avec remarques	7
1.3 Constatations relatives au contrôle interne	7
2. CONTEXTE DE LA MISSION	8
2.1 Motif de l'audit	8
2.2 Conditions contractuelle	8
2.3 Projet audité	8
3. L'AUDIT	11
3.1 Objectifs de l'audit	11
3.2 Etendue de l'audit	11
3.3 Procédures d'audit	11
3.4 Tâches de l'audit	14
3.5 Audits précédents	15
4. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS	16
4.1 Constatations financières avec remarques	16
4.2 Constatations relatives au contrôle interne	24
ANNEXE 1 : RAPPORT FINANCIER DU PROJET	30
ANNEXE 2 : DETAIL DES OBERVATIONS ISSUES DES VISITES DES SITES	30
ANNEXE 3 : PERSONNES CONTACTEES OU CONCERNEES PAR L'AUDIT	33

Liste des acronymes et abréviations

CTCS	: Comité Technique de Concertation et de Suivi
CG	: Conditions générales
COS	: Comité d'Orientation Stratégique (COS)
DTF	: Dossier Technique et Financier
Enabel	: Agence belge de développement
FONAREDD	: Fonds National REDD+
IFAC	: Fédération Internationale des Comptables
IM	: Intervention Manager
ISA	: International Standards on Auditing
MOU	: Memorandum of Understanding
N/A	: Non applicable
ONAPAC	: Office National des Produits Agricoles du Congo
PARRSA	: Programme d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance Agricole
PIREDD-MO	: Projet Intégré de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts dans la province de Mongala
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODAKK	: Programme de Développement Agricole dans les districts du Kwilu et du Kwango
RDC	: République Démocratique du Congo
REDD+	: Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts, gestion durable des forêts et stocks de carbone
RH	: Ressources humaines
ROI	: Règlement d'Ordre Intérieur
SMCL	: Structure mixte de Concertation locale
UGP	: Unité de Gestion du projet

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT - AUDIT FINANCIER

Agence Belge de Développement - ENABEL
133 boulevard du 30 Juin - Gombé
Ambassade de la Belgique à Kinshasa
République Démocratique du Congo

Opinion avec réserve

Nous avons audité les dépenses s'élevant à € 1,627,348.69 et les recettes déclarées dans le rapport financier du Projet Intégré de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts dans la Province de Mongala (PIREDD Mongala, le « Projet ») couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 figurant en annexe 1. Ce rapport a été établi conformément aux conditions contractuelles applicables au Programme arrêtées par l'Agence Belge de Développement (ci-après « Enabel ») et PIREDD Mongala « le projet ».

A notre avis, sous réserve des éléments décrits dans la section intitulé « Fondement de l'opinion avec réserves » ci-dessous :

- Le rapport financier du projet donne une image fidèle, dans tous ses aspects significatifs, des dépenses effectivement engagées et des recettes effectivement perçues pour le projet au cours de la période du 1 janvier au 31 décembre 2020, conformément aux conditions contractuelles applicables ; et
- les fonds alloués au projet ont, dans tous leurs aspects significatifs, été utilisés conformément aux conditions contractuelles applicables.

Nos constatations sont présentées dans les parties prévues à cet effet de notre rapport, qui est exclusivement destiné à Enabel et vise à leur donner l'assurance que les rapports financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable préétabli, mais aussi de déterminer si :

- les fonds ont été utilisés en conformité avec la législation en vigueur et les conditions générales régissant les contrats et les conventions ;
- les fonds ont été utilisés conformément aux objectifs planifiés ; et
- les fonds ont été utilisés de manière efficiente et économe.

Justification de l'opinion avec réserves

Nous avons émis des constatations financières pour un montant total de € 54,486.15 exposées dans le chapitre correspondant de notre rapport qui représentent les dépenses incluses dans le rapport financier du projet qui nous a été présenté pour audit et qui, à notre avis, sont inéligibles au titre des conditions contractuelles. Ces constatations représentent un montant de 3.35 % du montant total des dépenses déclarées.

Nous attirons également votre attention sur les faiblesses de contrôle interne 1 à 5, exposées dans le chapitre correspondant de notre rapport, que nous avons rencontrées lors de la conduite de notre audit financier.

Prises ensemble, les constatations financières et les faiblesses de contrôle interne sont jugées significatives dans le contexte de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (« ISAs »). Nos responsabilités en vertu de ces dispositions et de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour le Rapport Financier du « Projet » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de Enabel et du Projet conformément au IESBA Code of Ethics for Professional Accountants. Nous nous sommes acquitté de nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous avons pris en compte tous les éléments probants disponibles qui nous ont été présentés au cours de nos travaux sur le terrain, que nous avons achevés le 25 juin 2021, de même que les observations et informations communiquées par la suite

par le projet et Enabel jusqu'à la date du présent rapport. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction du Projet

La direction du Projet a la responsabilité d'établir le rapport financier et de veiller à ce qu'il donne une image fidèle des dépenses effectivement engagées et des recettes effectivement perçues pour le Programme, conformément aux conditions contractuelles applicables.

Responsabilités de l'auditeur pour le rapport financier du Projet

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier du Projet, pris dans son ensemble, est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreur et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance sans toutefois garantir qu'un audit effectué conformément aux normes ISA permet systématiquement de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs du Rapport Financier du Projet prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives du rapport financier du Projet, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Nous communiquons avec la direction du Projet en ce qui concerne, notamment l'étendue et le calendrier de l'audit et nos constatations importantes, y compris toutes déficiences importantes du contrôle interne que nous aurions relevé lors de notre audit.

Diffusion et utilisation

Le présent rapport demandé par Enabel est exclusivement destiné à l'information et à l'usage de cette dernière et du projet.



James Walsh
Associé
BDO

55 Baker St
London
W1U 7EU

Date: 22 Juillet 2021

1. RESUME DES CONSTATATIONS

1. 1 Résumé de toutes les constatations

Les tableaux suivants indiquent le rapport entre les constatations financières et le total des dépenses déclarées pour le projet, d'une part, et le montant total du financement alloué par Enabel au projet, d'autre part.

Description	€
Total des dépenses déclarées pour le projet et auditées (voir le rapport financier en annexe 1)	1,627,348.69
Total des constatations financières	54,486.15
Pourcentage constatations /total dépenses	3.35%

Les recommandations faites incluent un degré de priorité de mise en œuvre :

Priorité	Description de la priorité	Délai suggéré pour la mise en œuvre de la recommandation
1	Critique	Immédiatement - Une mesure corrective est requise d'urgence
2	Important	Endéans les 6 mois - Une mesure particulière est requise rapidement
3	Recommandé	Endéans les 12 mois - Une mesure corrective particulière est souhaitable
4	Désirable	Endéans les 12-24 mois - Une mesure particulière est désirable

1.2 Constatations financières

Nos constatations financières détaillées au point 4.1 peuvent se résumer comme suit :

Constatation n°	Intitulé	Montant €	Observations du projet
1	Dépenses doublement comptabilisées	38,524.09	Accepté
2	Comptabilisation inappropriée d'une provision	9,016.40	Accepté
3	Absence de preuves de service effectué	2,062.05	Accepté
4	Dépense non imputable au projet	1,319.10	Accepté
5	Coûts indirects calculés sur des coûts inéligibles	3,564.51	Accepté
Total des constatations financières		54,486.15	

1.3 Constatations relatives au contrôle interne

Nos constatations concernant le contrôle interne détaillées au point 4.2 peuvent se résumer comme suit :

Constatation n°	Intitulé	Priorité	Observations du projet
1	Faible taux de consommation budgétaire pour les activités	3	Partiellement accepté
2	Insuffisances relatives à la gestion des équipements	3	Accepté
3	Insuffisances relatives à la gestion du carburant	3	Accepté
4	Erreurs d'imputation budgétaires	4	Accepté
5	Insuffisances de politiques et procédures de contrôle financier	3	Non accepté

2. CONTEXTE DE LA MISSION

2.1 Motif de l'audit

Le mandat pour l'audit de ce projet est régi par le « Administrative Support Services Agreement under FONAREDD MPTF Financing » signé le 8 juillet 2019 entre l'Agence Belge de Développement - Enabel et le Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD.

Le présent audit financier a pour objectif principal de vérifier que les dépenses effectuées dans le cadre du projet PIREDD Mongala (RDC182081T) reflètent la réalité, sont exhaustives et ont été effectuées dans le respect des procédures pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

2.2 Conditions contractuelle

Les conditions contractuelles qui s'appliquent au Projet Intégré de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts dans la Province de Mongala (PIREDD Mongala) sont énoncées dans les documents suivants :

- Le « Administrative Support Services Agreement under FONAREDD MPTF Financing » signé le 8 juillet 2019 entre l'Agence Belge de Développement - Enabel et le Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD et ses avenants ;
- Le dossier technique et financier (DTF) du projet PIREDD Mongala du 6 août 2019 et amendé le 10 mars 2021 ;
- Le manuel de procédures de gestion administrative des projets/programmes en RD Congo - version 2.0 ;
- Le manuel de procédures spécifiques du PIREDD Mongala - version 0.1 ;
- Le Guide pour l'élaboration et le suivi des Conventions de Subsidés - version 4.00 ;
- Le Règlement d'Ordre Intérieur de Enabel en RDC.

2.3 Projet audité

2.3.1. Présentation du projet

Financé par le FONAREDD, le PIREDD Mongala s'inscrit dans la stratégie nationale REDD + et vise à réduire durablement les impacts des activités humaines sur la forêt et à améliorer les conditions de vie et de revenus des habitants de la province de la Mongala. Comme le montre différentes études et les constats sur le terrain, la déforestation y est préoccupante. Concernant la province de la Mongala qui est particulièrement enclavée, les habitants sont confrontés à des contraintes importantes de mobilité et des difficultés d'écoulement des produits agricoles du fait d'absence d'acheteurs dans certaines zones de production, à une faible couverture en acteurs et dispositifs d'appui au développement agricole et à la gestion durable des forêts, et à une faible présence des pouvoirs publics. Dans ce contexte particulier, et dans un souci de pérennité des résultats, le PIREDD Mongala fait le choix de s'appuyer sur les services publics et de les renforcer pour leur permettre d'assurer leurs missions. Il appuiera aussi le développement de systèmes agroforestiers durables et soutiendra une approche territoriale du développement.

Les actions proposées abordent les questions de planification spatiale pour une utilisation durable des terres et visent la réduction de l'impact du secteur agricole et de l'exploitation forestière sur le couvert forestier.

Il est prévu d'accompagner la réalisation du schéma provincial d'aménagement du territoire, de 3 plans de territoire, 6 plans de Secteurs et de 16 plans simples de gestion. A chacun de ces niveaux, la gestion des ressources naturelles sera l'élément majeur.

Au regard de l'enclavement de zones importantes de la province, du budget contraint de l'intervention, et de la nécessité d'obtenir des résultats rapides dès les deux premières années du programme, le PIREDD-Mongala interviendra dans 5 zones prioritaires réparties dans les 3 territoires qui composent la Province. Les limites précises de ces zones seront affinées lors des ateliers de démarrage. Elles devront tenir compte des contraintes du contexte et de la logistique ainsi que des moyens disponibles. L'intervention recherchera en priorité à saisir des opportunités et à soutenir des

dynamiques déjà existantes. Toutes les thématiques ne seront donc pas nécessairement abordées partout.

2.3.1.1. Contexte de gestion : modalités d'exécution

L'Intervention est mise en œuvre sous la responsabilité d'Enabel, selon ses propres règles et systèmes de gestion telles que stipulé dans le document « Administrative Support Services Agreement » signé entre Enabel et le PNUD. L'intervention est en régie.

Les structures de pilotage et/ou de coordination sont les suivantes :

- Un Comité d'Orientation Stratégique (COS) qui sera mis en place au niveau national. Il définira les grandes orientations du Programme PIREDD et Il se réunira une fois par an à Kinshasa ;
- Un Comité Technique de Concertation et de Suivi (CTCS) qui sera mis en place au niveau provincial. Il a pour objectif d'une part de procéder à la revue de l'avancement du projet, à des discussions techniques liées aux activités du projet, et d'autre part, d'assurer la bonne coordination et diffusion de l'information du projet parmi les entités et parties prenantes du projet présenté sur l'ensemble des trois territoires visés par l'action.
- Une Unité de Gestion du Projet (UGP) mise en place par Enabel à Lisala et à Bumba. Elle est chargée de la planification, l'organisation et l'exécution de toutes les activités du projet en étroite collaboration avec les partenaires concernés.

Le Règlement d'Ordre Intérieur du comité de pilotage a été élaboré et il fera l'objet de quelques amendements. Nous notons que la première rencontre du CTCS a eu lieu à Lisala en novembre 2020 avec la participation des différentes parties prenantes, à l'exception d'un représentant du Ministère ITPR et d'un représentant du Ministère des Mines.

2.3.1.2. Unité de gestion auditée

La gestion du Projet Intégré de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts dans la Province de Mongala (PIREDD Mongala) est assurée par une unité de gestion composée des fonctions suivantes :

Une équipe technique & de coordination composée de :

- Un Intervention Manager ;
- Un expert sectoriel/thématique Foresterie ;
- Un expert sectoriel/thématique Aménagement du territoire et Développement local ;
- Un expert sectoriel/thématique Gouvernance ;
- Un expert sectoriel/thématique Agriculture ;
- Un expert sectoriel/thématique Appui Institutionnel et renforcement des capacités ;
- Un expert sectoriel/thématique Agronomie ;
- Un expert sectoriel/thématique Appui à la commercialisation.

Une équipe de gestion administrative/financière composée de :

- Un Responsable Administratif & Financier International ;
- Un Responsable Administratif & Financier ;
- Un Comptable ;
- Un Assistant(e) admin/ fin/log ;
- Un Assistant(e) admin/ fin Subsidés ;
- Un Logisticien.

Une équipe de support composée de chauffeurs, canotier et/ou pilote.

2.3.2 Objectifs du projet

L'objectif général du Projet Intégré de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts dans la Province de la Mongala (PIREDD Mongala) est : « La déforestation et la dégradation forestière sont réduites », tandis que l'objectif spécifique est : « Réduire l'impact des activités humaines et des dynamiques démographiques existantes sur les forêts dans les zones ciblées et améliorer la gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) dans les zones ciblées. »

2.3.3. Résultats attendus

Les résultats attendus du projet sont :

Résultat 1 : Les habitants des zones ciblées sont conscientisés sur les problématiques liées aux enjeux de gestion durable des espaces forestiers.

Résultat 2 : Des pratiques de gestion et de restauration des forêts communautaires, ainsi que des pratiques familiales et agricoles durables et respectueuses des espaces forestiers sont promues expérimentées et adoptées.

Résultat 3 : Les capacités des institutions et administrations publiques concernées par la gestion durable de l'espace forestier sont renforcées.

Résultat 4 : Des instruments provinciaux, territoriaux et locaux de pilotage et de gestion durable du système agro forestier sont disponibles et utilisés.

3. L'AUDIT

Nous avons été mandatés par Enabel pour réaliser le présent audit financier conformément aux termes de référence annexés à sa demande de prestation de services n° BXL 1635_RDC_002_2021.

3.1 Objectifs de l'audit

Le mandat pour l'audit du projet est régi par le MOU signé le 8 Juillet 2019 entre Enabel et le PNUD. L'audit couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Les objectifs de l'audit sont :

- Vérifier si les dépenses sont conformes et pertinentes au regard du budget et des activités programmées ;
- Vérifier si les dépenses financées sont éligibles au regard de la convention de délégation et les principes de gestion de Enabel ;
- Vérifier les engagements juridiques présentés dans le rapport financier sont éligibles au regard de la convention de délégation et les principes de gestion de Enabel ;
- Vérifier l'utilisation efficiente et économique des fonds du projet ;
- Préciser si la comptabilité donne une image fidèle et juste ;
- Préciser si les systèmes de contrôle en place fonctionnent de manière adéquate ;
- Préciser si les opérations sous-jacentes sont légales et régulières ;
- Indiquer si le travail d'audit met en doute les affirmations figurant dans la déclaration de gestion ;
- Vérifier la qualité et la complétude du contenu du rapport financier et la conformité avec les règles de gestion du projet et les exigences de la convention de délégation, exprimées en ses Conditions Particulières et son annexe II et mettre une opinion sur le rapport du projet.

3.2 Etendue de l'audit

3.2.1 Conditions contractuelles

Les conditions contractuelles applicables au projet sont exposées au point 2.2 du présent rapport. L'étendue du présent audit supposait l'obligation d'avoir une compréhension suffisante de la réglementation d'Enabel applicable au projet et des conditions contractuelles, notamment des exigences concernant l'établissement des rapports financiers ainsi que la présentation et la communication des informations financières et l'éligibilité des dépenses.

3.2.2 Étendue des travaux

L'étendue des travaux de l'audit financier a couvert les dépenses et les recettes déclarées dans le rapport financier relatifs au projet pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020. Les dépenses et les recettes concernées par l'audit sont déclarées dans le rapport financier établis par le projet reproduit à l'annexe 1 de ce rapport.

3.3 Procédures d'audit

L'étendue des travaux a inclus les éléments et procédures spécifiques suivants :

3.3.1 Connaissance du contexte de la mission

Nous avons acquis une compréhension suffisante du contexte de la mission, notamment du Projet Intégré de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts dans la Province de Mongala (PIREDD Mongala), de l'unité de gestion du projet, de la réglementation de Enabel qui s'applique au projet et des conditions contractuelles relatives au projet qui sont décrites au point 2.2. Nous avons accordé une attention particulière aux conditions contractuelles en ce qui concerne :

- La documentation, le classement et la tenue des pièces comptables pour les dépenses et les recettes du projet ;
- L'éligibilité des dépenses et des recettes du projet ;
- Les règles de passation des marchés publics et les règles d'origine dans la mesure où ces conditions sont utiles pour déterminer l'éligibilité des dépenses du projet ; et
- Les obligations liées à la gestion des équipements et véhicules.

Nous avons recensé les contrôles qui sont utiles et appropriés pour le projet et l'unité de gestion du projet ainsi que pour l'établissement des états financiers pour ce projet. Nos travaux d'audit ont inclus un examen de l'environnement de contrôle de l'unité de gestion du projet et plus précisément des éléments suivants :

- la gestion des actifs (notamment les processus et procédures de passation des marchés). Cet élément concerne la gestion et le contrôle des actifs immobilisés du projet, tels que les véhicules, le matériel, etc. ;
- la gestion des avoirs en caisse et en banque ;
- la comptabilité et le système d'information financière ;
- les systèmes informatiques ;
- le contrôle du budget et des dépenses; et
- la gestion des ressources humaines, des salaires et du temps de travail.

3.3.2 Evaluation des risques à caractère significatif

Nous considérons que nous avons acquis une connaissance suffisante du contexte de la mission qui nous a permis de recenser et d'évaluer :

- les risques que les dépenses et les recettes déclarées dans le rapport financier présentent des erreurs ou des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes ; et
- les principaux risques liés à la réalisation des objectifs du projet, notamment le risque que les fonds alloués au projet ne soient pas utilisés conformément aux conditions contractuelles applicables.

3.3.3 Obtention d'éléments probants concernant la conception des contrôles et tests de contrôles

Conformément à la norme ISA 500, nous avons été amenés à recueillir les éléments probants suffisants et appropriés pour étayer nos constatations et parvenir à des conclusions raisonnables sur lesquelles fonder notre opinion.

Nous avons procédé à l'établissement de tests de contrôle pour obtenir une assurance suffisante que les procédures de contrôle mises en place fonctionnent effectivement et en temps opportun et ont permis de détecter et corriger les anomalies à temps. Ces tests ont porté sur :

- l'organisation financière : comptabilité, finance, procédures systèmes d'information ;
- rapports comptables et financiers ;
- la gestion de trésorerie ;
- les systèmes informatisés ;
- les contrôles des dépenses ;
- les ressources humaines et processus de paie ;
- l'efficacité du système en place s'agissant de la protection des actifs et des ressources du programme ainsi que sa capacité à prévenir ou détecter les fraudes ou les erreurs ; et
- la gestion des actifs.

3.3.4 Procédures analytiques et de corroboration

En application de la norme ISA 520, nous avons effectué un contrôle analytique des dépenses effectivement engagées par rapport au budget du projet et vérifié si :

- le budget présenté était conforme au budget du projet (authenticité et autorisation du budget initial), et si les dépenses déclarées étaient prévues dans le budget ;
- le montant total des dépenses n'excède pas le maximum indiqué dans le budget ; et
- si les éventuels amendements du budget des activités sont conformes aux procédures et exigences relatives à un addendum.

3.3.5 Procédures substantives

Nous avons exécuté des tests et des procédures d'éligibilité des dépenses conformément aux conditions contractuelles. La revue comptable, financière et administrative de la documentation avait pour objectif d'évaluer si les dépenses :

- sont acceptables ou plausibles compte tenu du contexte et des activités du projet, des conditions contractuelles et budgétaires ;
- ont été engagées et encourues pendant la période de mise en œuvre du projet définie dans les conditions contractuelles ;
- ont été convenablement enregistrées et si elles étaient identifiables, vérifiables et justifiées par des preuves originales ; et
- comportaient des coûts non éligibles, tels ceux décrits dans les conditions contractuelles et les manuels et guides des procédures publiés par Enabel.

Notre revue s'est articulée entre autres autour de l'examen :

- De la légalité, la régularité, de la conformité et la valeur probante des engagements et des pièces justificatives, des disponibilités budgétaires, de la nature des dépenses au regard de l'imputation budgétaire et des paiements ;
- Des risques de double facturation ; et
- De la réconciliation entre les budgets, engagements, paiements, soldes bancaires avec les situations comptables examinées.

Nous avons également tenu à :

- Établir une piste d'audit entre les dépenses comptabilisées et les pièces justificatives correspondantes ;
- Évaluer le caractère raisonnable des dépenses déclarées par l'application des procédures d'examen analytique ;
- Examiner si les rapports d'activités et financiers ont été établis ; et
- S'assurer que les formalités de cession ou mise à disposition du matériel ont été effectuées.

3.3.6 Echantillonnage et autres modes de sélection des éléments à contrôler

L'échantillon a été sélectionné sur la base des risques inhérents au projet et aux types de transactions ainsi qu'à leur valeur.

Les éléments qui entrent en ligne de compte pour la sélection de l'échantillon sont :

- La matérialité : nous sélectionnons les transactions les plus importantes ;
- Le risque : nous sélectionnons des transactions sur base :
 - Du risque inhérent à chaque type de transactions ;
 - D'analyses préalables réalisées sur les informations contractuelles et financières ; et
 - Les tâches spécifiques détaillées dans les termes de référence.

- L'aléatoire : nous sélectionnons des transactions supplémentaires de manière aléatoire de telle sorte à couvrir toutes les catégories budgétaires.

3.4 Tâches de l'audit

En plus des objectifs de l'audit listés ci-dessus, les termes de référence ont identifié certaines tâches spécifiques de l'auditeur. Les tâches générales de l'audit sont les suivantes :

Organisation générale du projet

- Vérifier l'existence, la pertinence et l'application des manuels de procédures ; et
- Evaluer la qualité du classement et de la gestion des dossiers, la qualité du stockage et archivage des documents.

La gestion financière et la comptabilité

- Les vérifications portent sur les fonds en régie belge et prennent en considération les aspects de conformité, pertinence, exhaustivité, éligibilité, utilisation efficiente et qualité.

La passation des marchés & contrats

- Vérifier les phases de préparation, passation, gestion, suivi et classement ;
- Evaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la gestion des contrats ;
- Vérifier l'existence, la complétude et la mise à jour d'un inventaire des contrats ;
- S'assurer de l'existence, de la complétude, de la mise à jour et la communication du registre des marchés publics ;
- Apprécier la conformité des attributions des marchés par rapport au code des marchés publics et aux modalités d'exécution prévues par la convention spécifique ;
- Contrôler la qualité de la gestion et du suivi des marchés suite à leur attribution ;
- Contrôler l'existence et la conformité des produits délivrés (travaux, fournitures, prestations) par rapport aux dispositions contractuelles ;
- Evaluer l'efficacité, efficience et intégrité dans les processus d'achat et marchés publics (délais des différentes étapes, value for money) ; et
- Vérifier les phases de préparation, passation, gestion, suivi et classement dans le cadre des conventions de subsidé.

La gestion du patrimoine matériel

- Effectuer le contrôle de l'inventaire physique : Vérifier l'inventaire des biens et infrastructures (date d'acquisition, valeur d'acquisition, état) au 31 décembre 2020 ;
- Apprécier la qualité de la gestion de l'équipement du projet, utilisation, contrôle, entretien, etc.
- Contrôler le carnet de bord des véhicules de service avec les dotations en carburant.

La gestion des ressources humaines

- Contrôler la conformité avec les règles et procédures, la qualité et l'efficience de la gestion des frais de mission : avances, décomptes, délais, per diem, etc. ;
- Vérifier de manière exhaustive toutes les dépenses liées aux experts locaux (consultants) et employés locaux (saliés) (calcul du salaire, des honoraires, retenues sociales et fiscales, loyers, frais de déplacement, application correcte des indemnités, originaux des contrats de travail pour le personnel local, bulletins de paie, etc.).

3.5 Audits précédents

Conformément aux termes de références de la mission d'audit, nous avons réalisé le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues du rapport d'audit du Projet Intégré de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts dans la Province de Mongala (PIREDD Mongala) portant sur la période juillet à décembre 2019. Les principales recommandations qui y ont été formulées sont implémentées ou partiellement implémentées.

4. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1 Constatations financières

Nous portons à votre connaissance des constatations financières s'élevant à € 54,486.15 et correspondant à des montants figurant dans le rapport financier qui nous ont été présenté pour audit et qui, à notre avis, ne sont pas conformes en l'application des conditions contractuelles.

Constatation financière No. 1

Titre :

Dépenses doublement comptabilisées

Description :

La Section II - Financial Matters de la MOU stipule que :

"Subject to the availability of funds, the Administrative Agent will make disbursements from the Fund Account in accordance with decisions from the Steering Committee, in Line with the budget set forth in the approved programmatic document. The disbursements will consist of direct and indirect costs as set out in the budget."

De plus, l'article 5.3.1 du manuel de procédures gestion administrative des projets/programmes en RD Congo stipule que :

"L'enregistrement des dépenses réalisées directement par le projet s'effectue sur la base des relevés des comptes bancaires et caisses, et des pièces justificatives qui y sont liées."

Un contrôle important dans le processus de validation des dépenses est de s'assurer que le projet ne comptabilise par deux fois la même transaction. En parcourant la liste des dépenses et les pièces justificatives qu'y s'y rapportent, nous avons constaté que les dépenses relatives à l'acquisition du véhicule JTEBB71J40B014731 repris sous les transactions référencées 18020003050 et 22520041578 ont été comptabilisées deux fois. De plus, la liste des équipements montre que le projet dispose d'un seul véhicule Toyota acquis au prix de € 38,524.09. Les transactions relatives à la comptabilisation de cet équipement sont reprises ci-dessous :

No	Date	Description	Montant
11020000837	11/1/2020	Toyota Land Cruiser totalement équipée rendue à Lisala et Bumba	38,524.09
22520041578	11/20/2020	Toyota Land Cruiser totalement équipée rendue à Lisala et Bumba	5,235.77
22520041578	11/20/2020	Toyota Land Cruiser totalement équipée rendue à Lisala et Bumba	9,565.16
11020000838	12/31/2020	Toyota Land Cruiser totalement équipée rendue à Lisala et Bumba	(38,524.09)
6320001426	12/31/2020	Toyota Land Cruiser totalement équipée rendue à Lisala et Bumba	388.90
6320001425	12/31/2020	Toyota Land Cruiser totalement équipée rendue à Lisala et Bumba	23,334.26
6320001424	12/31/2020	Toyota Land Cruiser totalement équipée rendue à Lisala et Bumba	631.54
6320001423	12/31/2020	Toyota Land Cruiser totalement équipée rendue à Lisala et Bumba	37,892.55
Total			77,048.18

Montant :	€ 38,524.09
Recommandation :	Nous recommandons que le projet s'assure de ne comptabiliser les transactions qu'une seule fois suivant la pièce justificative reçue et le paiement effectué.
Observations du projet :	Effectivement la facture non seulement a été encodée au niveau du siège mais elle a été aussi enregistrée au niveau du projet et la correction sera faite en 2021.
Observations de la représentation d'Enabel :	Néant
Observations du siège d'Enabel :	En effet la facture ayant été réglée par le siège, le projet ne peut pas comptabiliser localement la facture.

Constatation financière No. 2

Titre :	Comptabilisation inappropriée d'une provision																				
Description :	<p>La Section II - Financial Matters de la MOU stipule que :</p> <p><i>"Subject to the availability of funds, the Administrative Agent will make disbursements from the Fund Account in accordance with decisions from the Steering Committee, in Line with the budget set forth in the approved programmatic document. The disbursements will consist of direct and indirect costs as set out in the budget."</i></p> <p>De plus, l'article 5.3.1 du manuel de procédures gestion administrative des projets/programmes en RD Congo stipule que :</p> <p><i>"Localement, ce n'est pas une comptabilité à partie double qui est tenue, mais un rapportage mensuel des mouvements financiers pour chaque compte bancaire et caisse du projet. On n'effectue pas d'amortissements, ni de provisions."</i></p> <p>Nous avons constaté que des provisions pour congés pour des membres du personnel ont été enregistrées dans le rapport financier du projet. Etant donné qu'il s'agit d'une transaction qui ne fait pas l'objet d'une charge décaissée, nous considérons qu'elle n'est pas éligible dans le cadre de cet accord. Voir détail de la transaction ci-dessous :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>No</th> <th>Date</th> <th>Description</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11420000121</td> <td>12/31/2020</td> <td>Provision simple & double pécule 2020 - Expat's - Complément report Congés</td> <td>4,172.93</td> </tr> <tr> <td>11420000113</td> <td>12/31/2020</td> <td>Provision dble pécule - 2020</td> <td>2,044.75</td> </tr> <tr> <td>11420000113</td> <td>12/31/2020</td> <td>Provision dble pécule - 2020</td> <td>2,798.72</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td>9,016.40</td> </tr> </tbody> </table>	No	Date	Description	Montant	11420000121	12/31/2020	Provision simple & double pécule 2020 - Expat's - Complément report Congés	4,172.93	11420000113	12/31/2020	Provision dble pécule - 2020	2,044.75	11420000113	12/31/2020	Provision dble pécule - 2020	2,798.72	Total			9,016.40
No	Date	Description	Montant																		
11420000121	12/31/2020	Provision simple & double pécule 2020 - Expat's - Complément report Congés	4,172.93																		
11420000113	12/31/2020	Provision dble pécule - 2020	2,044.75																		
11420000113	12/31/2020	Provision dble pécule - 2020	2,798.72																		
Total			9,016.40																		
Montant :	€ 9,016.40																				
Recommandation :	Nous recommandons que seules les transactions effectivement payées soient enregistrées dans la comptabilité du projet.																				
Observations du projet :	Néant																				
Observations de la représentation d'Enabel :	Cette provision pour pécule de vacances est une obligation légale en comptabilité Belge. Nous n'avons donc pas le choix de l'encoder ou non. Cette provision est intégralement annulée en 2021 au moment du paiement du pécule de vacances.																				

Observations du siège d'Enabel	Rijlabels	2020	2021
	625000	9.016,40	
	11420000113	4.843,47	
	11420000121	4.172,93	
	625100		-9.016,40
	11421000004		-4.172,93
	11421000039		-4.843,47
Observation additionnelle de l'auditeur :	En effet, le principe des provisions et de la plupart des écritures d'inventaires est de rattacher la charge à l'exercice. Cependant, même si Enabel Bruxelles a mis en place une comptabilité d'engagement, les écritures d'inventaires, n'étant pas des charges décaissées, celles-ci ne sont pas admises dans le rapport financier de projet.		

Constatation financière No. 3

Titre :	Absence de preuves de service effectué								
Description :	<p>La Section II - Financial Matters de la MOU stipule que :</p> <p><i>"Subject to the availability of funds, the Administrative Agent will make disbursements from the Fund Account in accordance with decisions from the Steering Committee, in Line with the budget set forth in the approved programmatic document. The disbursements will consist of direct and indirect costs as set out in the budget."</i></p> <p>De plus, les articles 4.1 et 8.1.1 du manuel de procédures gestion administrative des projets/programmes en RD Congo stipule que :</p> <p><i>"Tout projet de Enabel doit pouvoir prouver au moyen de pièces justificatives, que les fonds octroyés ont été utilisés conformément aux présentes directives. L'absence de documentation adéquate représente un risque majeur pour le projet et l'organisation."</i></p> <p><i>Enabel est soumise à la législation relative aux marchés publics et doit justifier de la bonne utilisation des fonds octroyés par son bailleur de fonds."</i></p> <p>Nous avons constaté que le projet a comptabilisé en charge des frais de connexion internet relative au fournisseur SES Techcom SA pour le mois d'aout alors que la facture d'installation du matériel (antenne VSAT et autre équipement) est datée de septembre 2020.</p> <p>Nous considérons que tant que l'équipement requis n'est pas encore installé et fonctionnel, le projet ne devrait pas charger et payer des dépenses relatives à la connexion internet particulièrement compte tenu du fait qu'une dépense pour fourniture d'accès à internet est déjà incluses dans le rapport financier (Fourniture accès internet du 15 juillet au 15 septembre 2020 - Fournisseur Sogico) pour € 3,295.05).</p> <p>Voir détail de la transaction ci-dessous :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>No</th> <th>Date</th> <th>Description</th> <th>Montant inéligible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>18020001555</td> <td>8/7/2020</td> <td>Bxl 1737 SES - Contrat cadre installation connexion satellite RDC - Connexion Internet - 01/08/20 - 31/08/20 (Fournisseur SES Techcom SA)</td> <td>2,062.05</td> </tr> </tbody> </table>	No	Date	Description	Montant inéligible	18020001555	8/7/2020	Bxl 1737 SES - Contrat cadre installation connexion satellite RDC - Connexion Internet - 01/08/20 - 31/08/20 (Fournisseur SES Techcom SA)	2,062.05
No	Date	Description	Montant inéligible						
18020001555	8/7/2020	Bxl 1737 SES - Contrat cadre installation connexion satellite RDC - Connexion Internet - 01/08/20 - 31/08/20 (Fournisseur SES Techcom SA)	2,062.05						
Montant :	€ 2,062.05								
Recommandation :	Nous recommandons que seules les dépenses relatives à des prestations effectivement réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet soient payées et comptabilisées.								
Observations du projet :	Néant								
Observations de la représentation d'Enabel :	Pour le mois d'aout, nous allons régulariser.								

Constatation financière No. 4

Titre :	Dépense non imputable au projet										
Description de la constatation :	<p>Les articles 4.1 et 8.1.1 du manuel de procédures gestion administrative des projets/programmes en RD Congo stipule que :</p> <p><i>"Tout projet de Enabel doit pouvoir prouver au moyen de pièces justificatives, que les fonds octroyés ont été utilisés conformément aux présentes directives. L'absence de documentation adéquate représente un risque majeur pour le projet et l'organisation.</i></p> <p><i>Enabel est soumise à la législation relative aux marchés publics et doit justifier de la bonne utilisation des fonds octroyés par son bailleur de fonds."</i></p> <p>En vue de respecter le principe de la gestion optimale des fonds affectés à un projet, il est important de toujours rechercher l'option économiquement avantageuse pour le projet.</p> <p>Pourtant, nous avons constaté qu'il a été payé sur les fonds du projet un billet d'avion en classe business pour un membre du personnel du projet. Les informations complémentaires montrent qu'il s'agissait d'une requête de l'employé et que le surcout généré par ce sur classement devrait être imputé sur son salaire, ce qui n'avait manifestement pas encore été fait au 31 décembre 2020. Les détails de cette transaction sont les suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>No</th> <th>Date</th> <th>Description</th> <th>Montant</th> <th>Montant inéligible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>18020002578</td> <td>7/27/2020</td> <td>(Variante) : 1 Expert international forestier</td> <td>2,258.06</td> <td>1,319.10</td> </tr> </tbody> </table>	No	Date	Description	Montant	Montant inéligible	18020002578	7/27/2020	(Variante) : 1 Expert international forestier	2,258.06	1,319.10
No	Date	Description	Montant	Montant inéligible							
18020002578	7/27/2020	(Variante) : 1 Expert international forestier	2,258.06	1,319.10							
Montant :	€ 1,319.10										
Recommandation :	Nous recommandons que les dépenses ou la quote-part des dépenses qui ne sont pas relatives à la mise en œuvre du projet soient déduites au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.										
Observations du projet :	Néant										
Observations de la représentation d'Enabel :	<p>L'upgrade business avait été demandé par l'employé, qui a autorisé par écrit que la différence de coût soit prélevée de son salaire.</p> <p>Le service de voyage du siège a adressé la demande au service payroll pour régulariser cette situation et déduire les 1,319.10 EUR du salaire de l'IM de juillet 2021. Dans ce surplus sera régularisé.</p> <p>En raison de la numérisation et du fait que les factures de BCD Travel ne sont plus reçues sur papier, le système de recouvrement des dépenses privées a changé depuis l'année dernière. Pour 2021, la déduction pour la partie privée sera effectuée immédiatement au moment de l'émission du billet d'avion.</p>										

Constatation financière No. 5

Titre :	Coûts indirects calculés sur des coûts inadmissibles									
Description :	<p>L'article 1.3 de la MOU stipule que :</p> <p><i>"In accordance with Section II, paragraph 7 of the Fund MOU, the Parties agree that expenses carried out in the implementation of the Project as described in the Project Document shall constitute eligible expenses; and in accordance with Section II, paragraph 9 of the Fund MOU and as defined and further described in Annex III, the Project Funding shall comprise (i) program costs (including program costs incurred by the ICA in the implementation of the Project) and (ii) indirect support costs, which shall amount to 7% Of the sub-total programme costs."</i></p> <p>Ayant identifié les coûts inadmissibles sur les coûts directs rapportés, nous déterminons dans le tableau ci-dessous les coûts indirects sur les coûts inadmissibles :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">Libellé</th> <th align="center">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Montant des dépenses inadmissibles</td> <td align="right">50,921.64</td> </tr> <tr> <td>Coûts indirects sur coûts inadmissibles (7%)</td> <td align="right">3,564.51</td> </tr> <tr> <td>Total coûts inadmissibles</td> <td align="right">54,486.15</td> </tr> </tbody> </table>		Libellé	Montant	Montant des dépenses inadmissibles	50,921.64	Coûts indirects sur coûts inadmissibles (7%)	3,564.51	Total coûts inadmissibles	54,486.15
Libellé	Montant									
Montant des dépenses inadmissibles	50,921.64									
Coûts indirects sur coûts inadmissibles (7%)	3,564.51									
Total coûts inadmissibles	54,486.15									
Montant :	€ 3,564.51									
Recommandation :	N/A									
Observations du projet :	Une fois que les autres constatations sont levées, celles liées aux coûts indirects pourraient être revues aussi.									
Observations de la représentation d'Enabel :										

4.2 Constatations relatives au contrôle interne

Constatation de contrôle interne No. 1	
Titre :	Faible taux de consommation budgétaire pour les activités
Description de la constatation :	<p>Le DTF indique que la durée de mise en œuvre opérationnelle de l'action est de 48 mois. La MOU mentionne que la date de démarrage du projet est en juillet 2019.</p> <p>Nous notons qu'après une année et demi de démarrage du projet, le taux de consommation budgétaire est estimé au 31 décembre 2020 à 8.80% pour les dépenses relatives aux activités contre 30.44% pour les dépenses relatives au fonctionnement.</p> <p>Ceci montre une mise en œuvre limitée des activités du projet et un risque de ne pas atteindre les objectifs fixés.</p>
Recommandation :	Nous recommandons une intensification dans la mise en œuvre des activités du projet avec éventuellement une possibilité de prolongation de la période de mise en œuvre des activités du projet.
Priorité de la recommandation :	Recommandé
Observations du projet :	<p>Le démarrage de l'intervention a pris date le 09 août 2019, correspondant à la date du premier transfert de fonds du MPTF Office en tant qu'Agent Administratif à Enabel. Une équipe de projet s'est progressivement mise en place à Lisala et Bumba (Province de La Mongala) dès le mois de septembre 2019. Le lancement officiel des activités du PIREDD_MO, présidé par le Gouverneur de province a eu lieu le 21 mars 2020 lors de la journée mondiale de l'arbre.</p> <p>Mars 2020 est la date de début de la pandémie Covid19 qui a affecté le pays à plusieurs égards et particulièrement le Projet PIREDD-MO avec des retards à plusieurs niveaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans la constitution de l'équipe opérationnelle (arrêt des vols à l'intérieur du pays pendant plusieurs mois). 2. De suite, dans la réalisation des activités planifiées ; 3. Dans les processus de marchés publics, ainsi que la mise en œuvre des Accords Spécifiques de Coopération à gros montants pour lesquels les experts internationaux à mobiliser n'ont pu l'être suite à la fermeture des frontières aériennes et terrestres 4. Et enfin, dans la rédaction et mise en œuvre des Conventions de Subsidés en fin d'année 2020. <p>D'autre part, les retards de validation officielle de la variante du projet par le bailleur (ce qui a été formalisé par le transfert du complément du budget de 5 million d'euros en date de 16 avril 2021) a également eu un impact négatif sur l'implémentation du projet. A titre d'exemple, l'engagement du personnel additionnel en charge de l'aménagement du territoire devait booster la mise en œuvre des autres activités. Cependant, vu la validation tardive de la variante, le 2e aménageur n'est entré en fonction qu'en avril 2021 afin d'élaborer les plans territoriaux et provinciaux nécessaires pour débloquer des activités consommatrices de budget.</p>

Constatation de contrôle interne No. 1	
	Toutefois, malgré ce contexte, l'équipe de mise en œuvre du projet a mis les bouchées doubles pour atteindre les résultats escomptés avec un taux de décaissement de 76% du budget planifié en 2020. Nous espérons que d'ici la fin de l'année 2021, une partie du retard aura été effacée avec des dépenses raisonnables et davantage de résultats atteints.
Observations de la représentation d'Enabel :	Néant

Constatation de contrôle interne No. 2	
Titre :	Insuffisances relatives à la gestion des équipements
Description de la constatation :	<p>L'article 6.2.1 du manuel de procédures gestion administrative des projets/programmes en RD Congo stipule que :</p> <p><i>"Chaque bien et équipement acquis par le projet doit être consigné dans un registre d'inventaire. Une fois le bien/l'équipement acquis, le projet doit lui affecter un numéro d'inventaire et l'enregistrer dans le registre d'inventaire. Le numéro d'inventaire doit être reporté sur chaque bien et équipement."</i></p> <p>En effectuant le contrôle des équipements, nous avons constaté que les date et cout d'acquisition n'ont pas été reportés sur la liste des équipements pour les biens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PIREDD-INF-034-Laptop, • PIREDD-INF-037-Desktop, • PIREDD-INF-039-Imprimante, • PIREDD-INF-040 à PIREDD-INF-042-GPS Garmin.
Recommandation :	Nous recommandons que le projet s'assure que toutes les informations requises, notamment le coût et la date d'acquisition soient convenablement inscrits pour tous les biens figurant sur la liste des équipements.
Priorité de la recommandation :	Recommandé
Observations du projet :	Concernant la liste d'inventaire, le projet prend bonne note. Les biens groupés dans les inventaires seront repris et détaillés sous le même numéro en vue de compléter toutes les valeurs manquantes (pour mémoire) et pour les biens uniques reporter les valeurs respectives après check complet. Nous allons faire la mise à jour de la liste d'inventaire.
Observations de la représentation d'Enabel :	Néant
Observations du siège d'Enabel :	Néant

Constatation de contrôle interne No. 3	
Titre :	Insuffisances relatives à la gestion du carburant
Description de la constatation :	<p>L'article 6.2.4 du manuel de procédures gestion administrative des projets/programmes en RD Congo stipule que :</p> <p><i>"Les chauffeurs doivent mentionner, lors de l'approvisionnement, le kilométrage exact affiché au compteur du véhicule."</i></p> <p>Nous avons relevé quelques insuffisances lors de l'analyse de certains documents relatifs à des dépenses de carburant facturées par le projet EDUMOSU. En effet, le projet EDUMOSU a facturé au projet PIREDD 6,798 km entre le 1er janvier et le 21 avril 2020. Le carnet de bord relatif à la consommation de carburant facturée au projet suite à l'utilisation du véhicule 003IT104 transmis présente des informations qui semblent erronées. En effet, la facture indique un kilométrage au 1er janvier 2020 de 58,062 km tant dis que sur le carnet de bord c'est inscrit 58,549 km. Par contre le carnet de bord au 21 avril 2020 ne nous a pas été transmis. De même le carnet de bord relatif à l'utilisation des véhicules 003IT1048 et 003IT109 ne nous ont pas été transmis (voir transactions 22520013376).</p>
Recommandation :	Nous recommandons que le projet s'assure de la transmission et de la cohérence des informations reportées dans les carnets de bord.
Priorité de la recommandation :	Recommandé
Observations du projet :	Pour les dépenses relatives au carburant facturées par le projet EDUMOSU, nous allons vérifier les informations relatives à ces véhicules au près du fournisseur du car tracking afin de procéder à la correction si possible. En plus nous veillerons à la transcription et à la cohérence des informations mentionnées dans les carnets de bord.
Observations de la représentation d'Enabel :	Néant
Observations du siège d'Enabel :	Néant

Constatation de contrôle interne No. 4

Titre :	Erreurs d'imputation budgétaires												
Description de la constatation :	<p>L'article 5.3.1 du manuel de procédures gestion administrative des projets/programmes en RD Congo stipule que :</p> <p><i>"L'enregistrement des dépenses réalisées directement par le projet s'effectue sur la base des relevés des comptes bancaires et caisses, et des pièces justificatives qui y sont liées."</i></p> <p>Nous avons relevé quelques erreurs d'imputations budgétaires présentées ainsi qu'il suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>No</th> <th>Description</th> <th>Ligne budgétaire utilisée</th> <th>Ligne budgétaire appropriée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>22520035541</td> <td>Logement 6 nuitées à Lisala, Daniel Cécé RAFI en mission</td> <td>Z_01_01 - Personnel</td> <td>Z_02_01 - Frais de mission</td> </tr> <tr> <td>22520009882</td> <td>Loyer bur. Bumba du 17/01 au 16/04 et du 17/04/ au 16/07/2020</td> <td>A_03_04 - Appuyer l'élaboration, le pilotage et le suivi des plans de développement de territoire</td> <td>Z_04_01 - Fonctionnement local</td> </tr> </tbody> </table>	No	Description	Ligne budgétaire utilisée	Ligne budgétaire appropriée	22520035541	Logement 6 nuitées à Lisala, Daniel Cécé RAFI en mission	Z_01_01 - Personnel	Z_02_01 - Frais de mission	22520009882	Loyer bur. Bumba du 17/01 au 16/04 et du 17/04/ au 16/07/2020	A_03_04 - Appuyer l'élaboration, le pilotage et le suivi des plans de développement de territoire	Z_04_01 - Fonctionnement local
No	Description	Ligne budgétaire utilisée	Ligne budgétaire appropriée										
22520035541	Logement 6 nuitées à Lisala, Daniel Cécé RAFI en mission	Z_01_01 - Personnel	Z_02_01 - Frais de mission										
22520009882	Loyer bur. Bumba du 17/01 au 16/04 et du 17/04/ au 16/07/2020	A_03_04 - Appuyer l'élaboration, le pilotage et le suivi des plans de développement de territoire	Z_04_01 - Fonctionnement local										
Recommandation :	Nous recommandons de vérifier les imputations budgétaires afin de s'assurer que la comptabilisation de la dépense effectuée est conforme avec le budget.												
Priorité de la recommandation :	Désirable												
Observations du projet :	Concernant les erreurs d'imputation des frais de mission du RAFI et du loyer du bureau de Bumba, nous allons extourner les écritures et les imputer sur les bonnes lignes.												
Observations de la représentation d'Enabel :	Néant												
Observations du siège d'Enabel :	Néant												

Constatation de contrôle interne No. 5	
Titre :	Insuffisances de politiques et procédures de contrôle financier
Description de la constatation :	<p>L'article 5.3.1 et 5.3.3 du manuel de procédures gestion administrative des projets/programmes en RD Congo stipulent que :</p> <p><i>"L'enregistrement des dépenses réalisées directement par le projet s'effectue sur la base des relevés des comptes bancaires et caisses, et des pièces justificatives qui y sont liées.</i></p> <p><i>Les factures doivent être adressées au projet."</i></p> <p>Nous avons relevé quelques insuffisances lors de l'analyse de certains documents présentées ainsi qu'il suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nom inscrit sur les factures est généralement « Enabel » et non le nom du projet ; • Aussi d'autres règles de bonnes pratiques n'ont pas toujours été observées au sein du projet. Il s'agit des ordres de mission qui ne sont pas visés à l'arrivée et au départ du lieu de la mission, Visa qui permettrait aussi de justifier le déplacement effectif ainsi que le nombre de jour de DSA payés.
Recommandation :	<p>Nous recommandons de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à inscrire et faire inscrire le nom du projet sur les justificatifs ; • De réclamer auprès des agents en mission des ordres de mission cachetés à l'arrivée et au départ des lieux de mission ou par les autorités administratives comme c'est le cas dans les aéroports.
Priorité de la recommandation :	Recommandé
Observations du projet :	<p>Le projet prend note et la mention PIREDD sera prochainement portée sur les factures au lieu de Enabel seulement.</p> <p>Concernant le visa arrivée et départ sur les ordres de mission, le projet prend note mais dans la pratique et les procédures Enabel cela n'est pas exigé et ce sont les rapports de mission qui attestent que la mission a été réalisée.</p>
Observations de la représentation d'Enabel :	<p>En ce qui concerne les ordres de mission à faire viser, nous aimerions remarquer que la proposition ouvre la porte à la corruption. De plus, c'est sujet à risque de fraude sans que cela donne une assurance sur la pertinence de la mission.</p> <p>Dans nos procédures, il est stipulé qu'on rapport de mission doit être présenté après la fin de la mission, ce qui nous semble un dispositif de contrôle permettant également de vérifier les résultats de la mission.</p>
Observations du siège d'Enabel :	Néant

ANNEXE 1 : RAPPORT FINANCIER DU PROJET

Date SA: 20/07/2019
End date SA: 20/07/2023

		<u>Modality</u>	<u>Budget</u>	<u>Expenses up to</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Expenses 2020</u>	<u>Total expenses</u>	<u>Balance</u>	<u>Execution rate</u>
A - Réduire l'impact des activités humaines et des dynamiques démographiques existantes sur les forêts dans les zones ciblées et améliorer la gouvernance des ressources naturelles (forêts et terres) dans les zones ciblées.								
A_01 - Les habitant des zones ciblées sont conscientisés sur les problématiques liées aux enjeux de gestion durable des espaces forestiers.								
A_01_01	Identifier des « éveilleurs de conscience » et des relais communautaires	REGIE	44,348	5,989.78	4,753.26	10,743.04	33,604.96	24.2%
A_01_02	Elaborer des messages, des modalités et des outils de communication adaptés pour accompagner les changements de comportements et de représentations	REGIE	130,868	0.00	18,539.50	18,539.50	112,328.50	14.2%
A_01_03	Déployer les équipes « éveilleurs de conscience » et relais communautaires dans les zones concernées	REGIE	247,794	0.00	13,358.31	13,358.31	234,435.69	5.4%
Total A_01			423,010	5,989.78	36,651.07	42,640.85	380,369.15	10.1%
A_02 - Des pratiques de gestion et de restauration des forêts communautaires, et des pratiques familiales et agricoles durables et respectueuses des espaces forestiers sont promues expérimentées et adoptées.								
A_02_01	Appuyer la mise en réseau entre les producteurs et les acheteurs ; soutenir la commercialization des produits agricoles.	REGIE	403,129	0.00	10,733.42	10,733.42	392,395.57	2.7%
A_02_02	Appuyer la diffusion d'itinéraires techniques agricoles durables : jachère améliorée, sédentarisation des exploitations, amélioration de la qualité du matériel végétal, association agriculture – élevage, promotion des arbres fruitiers.	REGIE	962,555	7,224.99	227,991.39	235,216.38	727,338.62	24.4%
A_02_03	Appuyer la production et la valorisation des produits forestiers non ligneux : pépinières, diffusion des plants	REGIE	157,163	17.97	3,552.72	3,570.69	153,592.31	2.3%
A_02_04	Accompagner les initiatives de reboisement pour un usage à terme de bois d'oeuvre et de production	REGIE	442,322	0.00	27,541.15	27,541.15	414,780.85	6.2%
A_02_05	Accompagner la recherche de solutions concertées aux problématiques de circulation des biens et des	REGIE	138,160	0.00	0.00	0.00	138,160.00	0.0%
A_02_06	Renforcer l'accès aux intrants et à l'information sur le planning familial	REGIE	70,864	0.00	5,958.36	5,958.36	64,905.64	8.4%
Total A_02			2,174,193	7,242.96	275,777.04	283,020.00	1,891,172.99	13.0%
A_03 - Les capacités des institutions et administrations publiques concernées par la gestion durable de l'espace forestier sont renforcées.								
A_03_01	Identifier et sélectionner les agents des services techniques (environnement pour forêt / agriculture et DR pour agriculture) qui seront mobilisés pour accompagner les dynamiques de changement dans les zones	REGIE	30,916	0.00	12,326.51	12,326.51	18,589.49	39.9%
A_03_02	Sensibiliser, former et accompagner les agents à leur missions, rôles, responsabilités, et postures dans leur fonction.	REGIE	177,162	0.00	94.77	94.77	177,067.23	0.1%
A_03_03	Appuyer les inspections et coordination provinciales et territoriales dans la mise en place du pilotage et de la supervision de leurs agents	REGIE	105,949	0.00	16,388.25	16,388.25	89,560.75	15.5%
A_03_04	Apporter les moyens aux administrations publiques pour leur déploiement et leur re légitimation (dimension fonctionnelle et symbolique) :	REGIE	542,951	1,314.22	121,868.67	123,182.89	419,768.11	22.7%
A_03_05	Informier, sensibiliser, et former le gouvernement et les élus provinciaux aux problématiques et enjeux d'aménagement durable du territoire	REGIE	44,000	0.00	9,947.69	9,947.69	34,052.31	22.6%
Total A_03			900,978	1,314.22	160,625.89	161,940.11	739,037.89	18.0%
A_04 - Des instruments provinciaux et locaux de pilotage et de gestion durable du système agro forestier sont disponibles et utilisés								
A_04_01	Accompagner la Province dans un processus d'élaboration d'un diagnostic de territoire intégrant la gestion durable des systèmes agro forestiers	REGIE	187,606	0.00	3,403.45	3,403.45	184,202.55	1.8%
A_04_02	Accompagner la Province dans l'élaboration de son schéma provincial d'aménagement durable, sa stratégie de Gestion Durable des Ressources Naturelles et à adresser au moins trois priorités de gestion durable des	REGIE	439,965	0.00	0.00	0.00	439,964.98	0.0%
A_04_03	Appuyer l'élaboration, le pilotage et le suivi des plans de développement de territoire	REGIE	168,211	0.00	2,035.35	2,035.35	166,175.65	1.2%
A_04_04	Soutenir la mise en place et à la dynamisation des CLD	REGIE	221,974	0.00	3,393.79	3,393.79	218,580.21	1.5%
A_04_05	Accompagner les ETD et les communautés locales (CLD) dans la réalisation de diagnostic de territoire	REGIE	168,594	0.00	0.00	0.00	168,594.00	0.0%
A_04_06	Soutenir les ETD et les Comités Locaux de Développement dans leur planification l'élaboration, et dans l'identification et la mise en oeuvre de réponses collectives aux priorités identifiées.	REGIE	915,962	0.00	150.95	150.95	915,811.03	0.0%
A_04_07	Favoriser l'émergence et la formalisation de Concessions Communautaires Forestières Locales, et le démarrage de leur gestion	REGIE	132,871	0.00	0.00	0.00	132,871.00	0.0%
Total A_04			2,235,183	0.00	8,983.54	8,983.54	2,226,199.42	0.4%
A_05 - Divers								
A_05_01	Autres	REGIE	204,160	19,798.08	5,845.08	25,643.16	178,516.84	12.6%
Total A_05			204,160	19,798.08	5,845.08	25,643.16	178,516.84	12.6%
Total A			5,937,524	34,345.04	487,882.62	522,227.66	5,415,296.29	8.8%

Z - General Means

Z_01 - Ressources Humaines							
Z_01_01	Personnel technique et administratif	3,162,099	104,067.02	581,083.34	685,150.36	2,476,949.06	21.7%
Z_01_02	Personnel d'appui	131,332	3,272.66	19,230.31	22,502.97	108,829.03	17.1%
Total Z_01		3,293,431	107,339.68	600,313.65	707,653.33	2,585,778.09	21.5%
Z_02 - Déplacements							
Z_02_01	Frais de mission	17,766	998.30	519.92	1,518.22	16,247.78	8.5%
Z_02_02	Billets	37,226	9,099.84	2,319.73	11,419.57	25,806.43	30.7%
Total Z_02		54,992	10,098.14	2,839.65	12,937.79	42,054.21	23.5%
Z_03 - Investissements							
Z_03_01	Equipements	313,202	36,725.42	294,468.77	331,194.19	-17,992.19	105.7%
Total Z_03		313,202	36,725.42	294,468.77	331,194.19	-17,992.19	105.7%
Z_04 - Fonctionnement							
Z_04_01	Fonctionnement local	324,288	25,079.82	131,205.85	156,285.67	168,002.67	48.2%
Total Z_04		324,288	25,079.82	131,205.85	156,285.67	168,002.67	48.2%
Z_ZZ -							
Z_99_98	Conversion rate adjustment REG	0	910.90	4,176.09	5,086.99	-5,086.99	
Total Z_ZZ		0	910.90	4,176.09	5,086.99	-5,086.99	
Total Z		3,985,914	180,153.96	1,033,004.01	1,213,157.97	2,772,755.79	30.4%
Subtotal RDC182081T		9,923,438	214,499.00	1,520,886.63	1,735,385.63	8,188,052.08	17.5%
Total indirect costs Enabel		694,641	15,014.93	106,462.06	121,476.99	573,163.65	17.5%
Total RDC182081T		10,618,078	229,513.93	1,627,348.69	1,856,862.62	8,761,215.73	17.5%

ANNEXE 2 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT PRECEDENT

N°	Titre	Recommandation	Niveau de mise en œuvre
CC1	Dépenses non comptabilisées	Nous recommandons que le projet s'assure de l'exhaustivité de l'enregistrement des dépenses relatives à la mise en œuvre des activités du projet.	Implémentée. Nous n'avons pas identifié des dépenses relatives au projet qui n'auraient pas été comptabilisées.
CC2	Emission des bulletins de paie et comptabilisations des salaires en euros au lieu du dollars	Nous recommandons que : <ul style="list-style-type: none"> • Les bulletins de paie soient libellés en dollars ; • les transactions soient saisies selon la monnaie figurant sur le support ayant permis leur comptabilisation et ce, conformément aux dispositions du manuel de procédures sur la comptabilisation. 	Implémentée. Les bulletins sont émis et comptabilisés en dollars.
CC3	Insuffisances de politiques et procédures de contrôle financier	Nous recommandons : <ul style="list-style-type: none"> • D'apposer systématiquement au bas de toutes les factures, un cachet « vu pour réception conforme » avec la date après contrôle et un cachet « payé avec fonds Enabel ou autre » ou simplement la mention « payé » auquel est joint le n° de chèque ou de virement lors du paiement, ceci permettra d'attester la réalisation du service et d'éviter un double paiement ou d'utiliser doublement une facture ; • De réclamer auprès des agents en mission des ordres de missions cachetés à l'arrivée et au départ des lieux de mission ou par les autorités administratives comme c'est le cas dans les aéroports ; et • De fournir davantage des efforts auprès des agents au retour des missions afin d'obtenir l'ensemble des pièces justificatives. 	Partiellement implémentée. <ul style="list-style-type: none"> • Le cachet "Payé" a été apposé sur les justificatifs que nous avons analysés ; • Pas de cachet ni de date de départ et retour apposés au dos des ordres de mission. De plus nous avons relevé quelques insuffisances dans la justification des dépenses (voir constatations de contrôle interne 2 à 5).
CC4	Manuel de procédures non mis à jour	Nous recommandons vivement de mettre à jour les manuels de procédure au plus vite afin d'être en conformité.	En cours

ANNEXE 3 : PERSONNES CONTACTEES OU CONCERNEES PAR L'AUDIT

L'auditeur - BDO LLP	
James Walsh	Associé
Fleurine Julien	Manager
Danielle Tchamgwe	Chef d'équipe
Stephane Nguessi	Auditeur senior

Unité de gestion	
Godefroid Alita	Manager intervention
Cécé Daniel Gbilimou	Responsable Administratif et Financier International
Henri LOMBENGA	Responsable Administratif et Financier

Agence Belge de Développement en République Démocratique du Congo	
Philippe Serge Degernier	Représentant Résident de ENABEL
Murielle Hermouet	Country portfolio manager
Pieter Deparcq	Senior Controller RDC-RCA
Francoise Hennin	Responsable Ressources Humaines
Franck Vanspauwen	Responsable Marchés Publics